

Le 4^e commandement (2^{ème} partie)

Honore ton père et ta mère, afin d'avoir longue vie sur la terre que le Seigneur te donne (Ex 20, 12)

« Vous, les enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car c'est cela qui est juste ». C'est ici saint Paul qui parle aux enfants, ceux d'il y a 2000 ans comme ceux d'aujourd'hui (Ep 6,1). « Et vous, les parents, continue le grand Apôtre, ne poussez pas vos enfants à la colère, **mais élevez-les en leur donnant une éducation et des avertissements inspirés par le Seigneur.** » (Ep 6,4).

Lorsque Dieu confie un enfant à des époux chrétiens, expliquait le Vénérable Pape Pie XII en 1940, il semble leur répéter ce que la fille de Pharaon disait à la mère de Moïse : « Prends cet enfant et élève-le-moi » (Ex 2, 9).

Les parents satisfont à ce devoir primordial en mettant leurs enfants sur ce chemin de la justice et de la sainteté qu'est **l'obéissance.** Apprendre l'obéissance à ses enfants, c'est les mettre sur le chemin du Ciel.

En son temps, Mgr Tihamer Toth, célèbre prédicateur hongrois,

déplorait dans un sermon sur le 4^e commandement, l'« éducation déplorable que celle des parents qui promettent à l'enfant capricieux et opiniâtre des friandises, ou une poupée, ou encore des jouets pour qu'il obéisse ! **Ce n'est pas là de l'obéissance, c'est un marché.** La véritable obéissance c'est de se soumettre parce que l'on voit dans l'ordre donné l'autorité de Dieu : l'enfant dans les parents, l'élève dans le maître, l'ouvrier dans le patron [...] Oui, l'autorité, même celle des parents, vient de Dieu.

Il est évident que pour éveiller dans le cœur de leurs enfants l'amour de cette obéissance, qui fait discerner l'autorité même de Dieu à travers celle de ses parents, des derniers devront eux-mêmes garder une conscience vive de cette dignité dont la Providence les a revêtus en leur donnant de transmettre la vie.

Apprendre
l'obéissance à
ses enfants,
c'est les mettre
sur le chemin du
Ciel.

